

LES JARDINS PARTAGÉS CONFRONTÉS À DES PROJETS D'URBANISME ET MENACÉS DE FERMETURE

Compte rendu de la réunion débat organisée par les associations Graine de Jardins et Echanges

dimanche 26 février 2017 à La Maison de quartier de Saint-Ouen

Listes des participants :

- Thomas Augais – Le Bois Dormoy – Paris 18
- Fabienne Aulas - Jardin de l'Impasse Juif – Saint-Ouen
- Joanna Belloni – Les Jardins de Guinot – Saint-Ouen
- Zsolt Boros
- Catherine Debas – Echange – Saint-Ouen
- Roselyne Demange – Jardin Nomade – Paris 11^e
- Dominique Garcia - Soigne ta gauche, Enlivrez-vous
- Julie Ghibaudo – Les Jardins de guinot – Saint-Ouen
- Julien Mustapha Krimat élu au conseil municipal, groupe opposition – Saint-Ouen
- Arthur Jolly – Jardins Impasse Juif – Saint-Ouen
- Valérie de Lescure – Graine de Jardins – Réseau des jardins partagés IdF
- François Lemaire – Educ Ecolo – Saint-Ouen
- Solenn Lemoigne – étudiante Ecole Architecture Rouen, le jardin partagé sujet de mémoire
- Catherine Llorca – jardin de l'impasse juif Echanges – Saint-Ouen
- Daniel Maunoury – Jardin de l'Impasse Juif, Echanges – Saint-Ouen
- Martin Maunoury
- Jean Yves Marsouin, Echanges – Saint-Ouen
- Sandra Mélaye – Jardin de l'Impasse Juif – Saint-Ouen
- Elsa Micouraud – Les Jardins de Guinot – Saint-Ouen
- Christine Monatte – Ecobox – Paris 18
- Sylvie Parmentier - Jardin de l'Impasse Juif, Pot'arago -
- Gilles Pecout – Le Pouce vert –
- Pierrette Peillex – audonienne
- Jean-Paul Potonet – Jardin St - Serge – Jardizneuf – Paris 19
- Gally Ketty - audonienne
- Françoise Rofort – Enlivrez-vous
- Gilles Roux – Ville Mains jardins, graine de Jardins – Paris 10
- Hugo Sakhin – audonien
- Ann Simpson – Rosny Potager – Rosny (93)
- Sofia Smyk – Abeilles et Entraide, chantier de maraîchage à Crosnes (91)
- Moussa Touati – Ateliers culturels et éducatifs du Passage Lacour - Saint-Ouen
- Jean-Noël Tristan – audonien –
- Ming-Chun Tu - Jardin de l'Impasse Juif – Saint-Ouen
- Laurent Vall - Jardin de l'Impasse Juif, Jardin des Gâteaux du Collège Courbet, Pierrefitte (93)
- Lucienne Vaurs – audonienne
- Denis Vemclefs – élu au conseil municipal, groupe opposition – Saint-Ouen
- Mohamed El Abed – audonien

Introduction par Laurence Baudalet, directrice de Graine de Jardins, du sujet du jour et du déroulement de la réunion.

Déroulé de la réunion

1 - Retour sur plusieurs cas récents - Graine de Jardins

2 - Présentation de deux cas de jardins audonnais menacés : le jardin de l'impasse juif et le jardin Guinot

3 - Echanges et débat

1 - Retour les expériences depuis 15 ans :

Présentation de Laurence Baudalet, directrice de Graine de Jardins

- **Jardins installés sur des parcelles constructibles : le fruit d'une longue lutte**
 - Effondrement du nombre de jardins familiaux après-guerre, besoins importants en logements. Loi Royer de 1976, décrets de 1979. Déclaration d'Utilité Publique nécessaire et obligation de restituer un terrain. Intégration paysagère (Cf thèse en ligne de Lama Asaad, p.23 et suivantes), <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01452625/document>
 - Projet de loi relative aux jardins collectifs en 2002 encore plus protectrice, introduit la notion de valeur culturelle du terrain restitué. Dérogation quand la ville a payé tous les aménagements car pas possible en zone urbaine dense. Toujours dans la navette parlementaire. Votée par le Sénat mais pas par l'Assemblée. <http://www.senat.fr/leg/tas03-02.html>
 - Pendant longtemps les projets de jardins partagés ont été refusés car les terrains constructibles et les élus craignaient que les jardins ne partent pas.
 - Création de politiques publiques au début des années 2000 dans différentes villes de France dont Main Verte à Paris. «Pacte de confiance» lié aux débats sur la démocratie participative.
 - Laisser plus de place aux initiatives citoyennes (vécu comme une perte de compétences par les services espaces verts au début) et faire confiance aux habitants. Suppose même confiance côté associations dans les pouvoirs publics.
 - Les expériences récentes en Ile-de-France montrent le dialogue entre la Ville et l'association, très en amont du projet d'urbanisme permet de préparer au mieux la sortie du terrain et surtout d'organiser un déménagement vers une autre parcelle si l'association et la Ville en sont d'accord.
 - Nouvelles priorités se sont faites jour depuis 15 ans : protection de la biodiversité, lutte et adaptation des villes au dérèglement climatique, début de reconnaissance de l'importance des sols fertiles en ville mais

elles ne se traduisent pas encore dans l'urbanisme opérationnel. Les élus appliquent des décisions votées il y a 10 ans, parfois plus.

Retour sur plusieurs expériences depuis 15 ans

- **Cas 1** : Les associations de jardin sont informées du caractère constructible de la parcelle qu'elles occupent et de l'existence d'un projet d'urbanisme quand il est connu à la signature de la convention.
 - Convention mentionne explicitement que le jardin devra partir quand l'opération commencera.
 - Cas de figure qui permet de gérer la situation au mieux car les adhérents sont informés dès le départ. La ville et l'association peuvent préparer le déménagement en amont (ex. 2 premiers terrains Ecobox, Aligresse, premiers terrains Goutte Verte, Banane Pantin, Crimée Thionville...).
 - « déménagement du jardin » sur un autre terrain situé dans le même quartier dans le meilleur des cas. Il peut se passer du temps entre les deux terrains, parfois plus d'une année.
 - Moins il y a de dialogue (information en amont sur les délais réels par ex) entre la Ville et l'association et plus c'est conflictuel.

Cas 2 : les délais d'occupation du terrain initialement annoncés s'allongent (de 3 à 7 ans par ex). Le jardin s'est ancré dans son quartier et les adhérents ont perdu de vue le projet d'urbanisme. Risque élevé de conflit : Bois Dormoy, Goutte Verte, Pouce Vert...

- Question se pose de réinterroger des projets d'urbanisme qui ont été votés plus de 10 ans avant. Pertinence par rapport aux besoins du quartier ? Exemple du Jardin Nomade où la Ville de Paris a abandonné le projet de médiathèque considérant le jardin comme un équipement de quartier qui fonctionne bien.

2 - Présentation de deux cas de jardins audoniens menacés par un projet immobilier

A - Le cas de L'impasse juif :

Présentation par Daniel Maunoury de l'association Echanges

Créée en 1996 à Saint-Ouen, l'association Echanges a pour but de créer des liens dans la ville pour lutter contre l'exclusion et l'isolement en organisant différentes activités. Dans cet esprit, elle milite pour préserver les espaces verts, friches comprises, dans une ville pauvre en jardin.

Petit historique de L'impasse juif: située dans le quartier Pasteur-Zola, à l'origine bordée de pavillons, elle devient friche au fur et à mesure que certains de ces pavillons

sont démolis. En 1996, l'association Echanges y plante des arbres (châtaigniers, chênes et noisetiers) avec succès, la municipalité les fait abattre quelques années plus tard,

En 2010, la SEMISO (Société d'économie mixte de d'ingénierie de Saint-Ouen) dépose un projet immobilier avec 62 logements menaçant l'impasse. La rencontre entre les habitants et la SEMISO à ce moment-là est un échec, il n'y a pas de dialogue.

La SEMISO informe les habitants de l'impasse Juif qu'ils devront déménager.

En 2014, l'association Echanges se rapproche du collectif Fromagence composé d'architecte, urbaniste, paysagiste, sociologue et économiste, pour réfléchir à un projet alternatif. L'étude menée sur place avec les habitants et les élus intéressés aboutit à un projet préconisant la réhabilitation des immeubles et la transformation de la friche en jardin partagé. Début 2014, un courrier est envoyé aux élus les alertant du sort de l'impasse et leur présentant le projet de Fromagence. Sans réponse, en février de la même année, l'association démarre le jardin partagé avec des bénévoles sur les 2000 m² divisés en parcelles individuelles et collectives.

Le seul document officiel que possède Echanges est une lettre signée de l'adjointe au maire les laissant /autorisant jardiner dans L'Impasse Juif.

Etat actuel du conflit : En 2016 une délibération de la municipalité prolonge de deux années supplémentaires la concession d'aménagement à la SEMISO dans les mêmes termes qu'en 2010. Face au manque d'écoute de la municipalité et du porteur de projet, Echanges décide de passer par la voie juridique et dépose un recours gracieux fin août 2016 avec l'aide d'un avocat. Une souscription en ligne est lancée pour régler les 3.400 € de ses honoraires . La mairie répond par la négative.

En janvier 2017, Echanges envoie un courrier rédigé avec soin et l'aide de Environnement 93 (collectif d'associations du 93) défendant l'intérêt d'un jardin partagé pour la ville et ses habitants tout en rappelant que les espaces verts des cités doivent être inscrits dans les PLU selon des règles bien définies.

Une pétition demandant la préservation du jardin lancée en juin 2016 est encore en cours, 970 personnes ont déjà signé

Une demande d'intervention au conseil municipal ne s'est pas effectuée, la mairie ayant proposé une rencontre avec le bureau municipal. Cette rencontre n'a pas encore eu lieu

Intervention : Denis Vemclefs, élu municipal dans le groupe de l'opposition précise que le maire a entériné le projet immobilier concernant L'Impasse Juif. L'information n'est pas encore sur la place publique.

B – Le cas du Jardin de Guinot :

Présentation par Julie Ghibaudo de l'association La Bande à Guinot

L'association La Bande à Guinot a été créée en 2013 pour gérer le Jardin de Guinot, situé au 7 rue Claude Guinot, à Saint-Ouen, à côté des puces.

Historique des Jardins de Guinot :

Dans la cour du 4 rue Claude Guinot, où sont aujourd'hui situés les Jardins de Guinot, était entreposé du matériel de chantier de façon anarchique et avec risque de pollution, en gros c'était plutôt un dépotoir avant 2013. Ils ont demandé au propriétaire (SEMISO)

et à la mairie la signature d'une convention, et sans réponse de leur part, les habitants sont entrés dans les lieux. Petit à petit, ceux-ci prennent possession du lieu et montent l'association La Bande à Guinot dans l'idée de créer un jardin partagé dans l'esprit des Jardins du Ruisseau de la Porte de Clignancourt. L'association rentre en contact avec la SEMISO pour lui faire part de ses projets. En 2015, celle-ci arrête le bail avec son locataire et propose d'établir une convention avec La Bande à Guinot, ce qui, à ce jour, n'a jamais été réalisé. Parallèlement, l'association déclare ses intentions à la municipalité. Si les élus approuvent oralement leur action, la mairie ne soutient pas le projet malgré les promesses faites par le futur élu lors de sa campagne électorale.

Entre temps, le jardin partagé s'organise et, en collaboration avec d'autres associations, différentes activités voient le jour ouvertes aux gens du quartier (projections de film en plein air, concert, apéro mensuel...). Aujourd'hui, Le Jardin à Guinot compte 390 m2 et 67 adhérents, soit environ 200 personnes concernées.

Projet immobilier :

Une association, Le TIPI, dont l'objet est l'enfance (enfants de 3 à 6 ans), cherche un lieu pour créer un jardin d'enfant. Elle s'adresse à la municipalité qui lui propose Le Jardin à Guinot. Aucune concertation n'a eu lieu entre les différents acteurs. L'annonce est mal vécue par beaucoup d'adhérents du jardin partagé qui, suite à un vote, se prononcent majoritairement contre. Le projet immobilier est cependant déposé avec la CAF pour le financer. Le chantier est annoncé pour le courant de l'année 2017.

3 - Echanges d'expérience avec d'autres jardins partagés ayant été menacés :

A - Le Bois Dormoy Paris 18° : Un compromis trouvé grâce à la voie juridique et aux aléas de la politique !

Présentation de Thomas Augais de l'association Le Bois Dormoy

Situé dans le 18°, Le Bois Dormoy est un terrain de 1600 m2 où des arbres se sont développés naturellement pendant une trentaine d'années. Dans une zone très urbanisée, il représente un vrai poumon vert pour les riverains. En 2007 l'association Bois Dormoy naît et transforme cette jungle en jardin partagé et en lieu de rencontre en respectant la configuration des lieux. Elle contacte la mairie pour obtenir une convention permettant l'occupation officielle de l'espace (convention d'occupation précaire obtenue pour 6 ans). Le terrain avait été classé 100 % équipement social.

Le temps passe, le jardin partagé développe ses activités et son nombre d'adhérents (aujourd'hui 200). En 2015, le projet immobilier est affiché. Il concerne toute la superficie du Bois Dormoy qui disparaîtra au profit d'un EPHAD (établissement pour personnes âgées dépendantes). L'association, mise devant les faits, organise sa défense par des réunions, une pétition en ligne, des contacts avec les médias qui relaient bien l'information... Mais face au silence de la municipalité, elle décide de faire appel à un avocat pour un recours en contentieux. (Une souscription en ligne est lancée pour régler les frais).

La veille de l'arrivée des bulldozers en mai 2016, coup de théâtre, la situation se retourne en faveur du Bois Dormoy. Deux raisons expliquent ce volte face de la mairie. La première, très politique, est le fait, à la veille de la modification du PLU, d'une tractation de voix en interne à la ville de Paris en échange de m² du jardin partagé menacé. La seconde concerne le vice de forme trouvé par l'avocat annulant une partie du permis de construire.

Aujourd'hui, le projet immobilier a été revu à la baisse et préserve une partie du Bois Dormoy classé en « réserve d'espace vert ». Cependant, son attribution finale n'a pas été fixée. Soit il est confié à l'association, soit il devient un square et passera, alors, sous la tutelle des Parcs et jardins de la Ville de Paris. Les habitants du quartier en décideront après concertation organisée par la mairie du 18^e.

B - Le Pouce vert au Pré Saint-Gervais : Comment profiter des périodes électorales pour négocier !

Présentation de Gilles Pécout de l'association Le Pouce vert :

Le Pré Saint-Gervais présente une grande densité sans espace vert. En 2007, une surface sans construction de 850 m² se libère au milieu de la ville. En 2008, quelques citoyens contactent les élus qui donnent leur consentement pour une mise à disposition de cette friche avec une convention de 3 ans. Avant d'entamer le chantier, l'association Pouce vert en concertation avec ses adhérents réfléchit au projet. Ils décident la création d'un jardin partagé avec des parcelles collectives, d'un jardin pédagogique en relation avec une école, d'un milieu aquatique et... Le jardin remporte un vrai succès au point qu'en 2010 il bénéficie d'une couverture par la presse (TV, presse écrite). A la même époque, la mairie parle d'un déménagement possible mais reconduit tacitement la mise à disposition pour une année.

En 2013, la ville classe le jardin partagé dans un périmètre de lutte contre l'habitat insalubre et indigne (îlot Danton), puis met en place un projet immobilier à cet endroit même pour remplacer les immeubles démolis. Le projet prévoit aussi la création d'un jardin public. Le Pouce Vert arrive à négocier avec la municipalité et obtient qu'une partie du jardin partagé soit préservée durant le chantier, soit 198 m² sur les 850 m² et qu'un jardin de 500 m² soit prévu dans le prochain aménagement. Parallèlement l'association négocie avec la mairie un projet d'un jardin partagé de 1000 m².

Gilles Pécout conclut en insistant sur 2 points : plus une association réfléchit en amont à un projet commun, plus elle a des chances d'éviter les luttes fratricides et de perdurer dans le temps ; se saisir de l'opportunité des périodes électorales pour négocier avec les politiques.

Intervention : Julien Mustapha Krimat, élu municipal dans le groupe de l'opposition, responsable de la gestion et de la technique.

Mustapha précise que le quartier de L'Impasse juif est classé comme quartier prioritaire ce qu'ignorent souvent ses habitants. Partant du constat qu'il n'y a pas toujours des élus possédant l'expertise nécessaire en matière d'environnement urbain pour aider et défendre la cause des jardins partagés, il déplore qu'il n'y ait aucune représentation des associations sur laquelle les élus pourraient s'appuyer.

C - Le Jardin Nomade, Paris 11° : Une histoire qui finit bien !

Présentation par Roselyne Demange de l'association Quartier Saint-Bernard

Le Jardin Nomade se trouve à Paris 11°, rue Trousseau et gère 300 m2.

Créée début 1999, l'association Saint-Bernard se veut une association de quartier au service des familles et des enfants. L'idée de récupérer la friche de la rue Trousseau revient à un de ses membres, Claudine Raillard, par ailleurs jardinière professionnelle. Le choix délibéré dès le début de cette aventure fut de procéder en toute légalité et de façon pacifique.

En 2003, l'association signe avec la Ville de Paris la charte La Main Verte et rentre dans le jardin avec une convention de 2 ans, l'avenir du lieu étant incertain. La mobilité du jardin ayant été acceptée par l'association, elle lui donne pour nom de baptême celui de Jardin Nomade. Depuis la convention a été prolongée plusieurs fois jusqu'au jour de juillet 2016, où, suite à la revisite du PLU de la ville de Paris, grâce à Joëlle Morel, maire-adjointe, élue du 11°, le jardin est classé « espace vert protégé », donc en terrain non constructible. Une histoire qui finit bien !

Remarques, commentaires

Jean Paul Potonet suggère qu'il soit créé une coordination des jardins partagés à St Ouen comme celle qui existe dans le 19eme avec Jardizneuf.

Laurent Vall propose que la prochaine rencontre des jardins partagés soit annoncée dans le journal le Parisien.

4 - Conclusion de cette réunion :

Daniel Maunoury propose de conclure notre réunion par un texte de soutien pour les jardins partagés nommément cités et signé par tous les participants présents à la réunion dans le but d'être envoyé aux élus de la municipalité de Saint-Ouen.

Après un petit débat sur cette proposition, est acquise et soutenue l'idée d'une résolution défendant le bien fondé des jardins partagés dans la ville et soutenant la cause de tous les jardins partagés et collectifs de Saint-Ouen.

Le texte est écrit sur place par Daniel et Julie, signé par les représentants des différents jardins présents ce jour-là.

Vous pouvez signer ce texte en ligne :

https://docs.google.com/document/d/1nh9mh3j1E6IBzzVrTkyB-FZ_WP3d6KUZdBGSBuHAX1A/edit

Pétition en ligne de soutien aux jardins de Saint-Ouen :

https://www.change.org/p/donnons-nous-des-jardins-%C3%A0-saint-ouen-et-sauvegardons-le-jardin-de-l-impasse-juif-f3167ab6-d8a5-4077-a4c8-bf3de2f04dd2?recruiter=373250480&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink
